

**Préfecture des Pyrénées Orientales**

**Maître d'ouvrage:  
Commune de  
Montesquieu des Albères**

**Révision du zonage  
d'assainissement**

**Enquête publique  
sur la commune de  
Montesquieu des Albères  
réalisée du 16 août au  
17 septembre 2018**

**Conclusions et avis du commissaire enquêteur**

Commissaire enquêteur  
Pierre CABARBAYE

# **Conclusions et avis du commissaire concernant l'actualisation du zonage d'assainissement**

## **I - Rappel du dossier et du déroulement de l'enquête**

L'objet de l'enquête est la révision du zonage d'assainissement de la commune de Montesquieu des Albères. L'enquête publique était regroupée avec celle concernant l'élaboration du P.L.U. qui fait l'objet de conclusions séparées. Elle s'est tenue du 16 août au 17 septembre 2018.

L'avis d'enquête a été publié dans 2 journaux régionaux 3 semaines avant le début de l'enquête puis le jour du début de l'enquête. Il a aussi été affiché sur une dizaine de panneaux municipaux répartis sur le territoire de la commune, dont celui de la mairie. Il a été publié sur le site de la mairie dès la 1ère publication dans les journaux.avec l'accès au dossier sur le site. Enfin une information est parue à la page des informations locale dans l'un des journaux. On peut donc considérer que l'information du public a été non seulement réglementaire mais efficace.

Montesquieu des Albères est une commune de 1218 habitants en 2014 situé dans le piémont des Albères mais avec des extensions urbaines conséquentes dans la plaine (Trompettes Hautes et Les Agouillous) plus près de voies de communications, sans compter un habitat dispersé de longue date sur toute la partie nord de son territoire.

L'assainissement collectif concerne l'ensemble du bourg en rive droite du ruisseau St Christophe, à l'exception du quartier de la rue du faisan. Le Mas Santraille et Les Agouillous sont aussi desservis par l'assainissement collectif. Toutes les autres constructions sont en assainissement autonomes.

Le réseau d'eaux usées est maintenant raccordé à la station d'épuration intercommunale de 14 400 EH située à Villelongue dels Monts et autorisé par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013.

Le dossier contenait notamment :

- Une notice avec un chapitre sur l'assainissement collectif et un autre sur l'assainissement non collectif, ainsi qu'un schéma directeur d'assainissement.
- Une carte des zones d'assainissement collectif et non collectif ainsi qu'une carte de l'aptitude des sols à supporter les rejets des assainissements autonomes

Le dossier mis à la disposition du public était donc complet.

L'enquête a permis de recueillir 1 observation en rapport avec le réseau d'assainissement et son dispositif d'épuration. Elle concernait la capacité de la station d'épuration en cas d'augmentation de la population de Montesquieu des Albères prévu par le PLU.

L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions parfaites et la clôture n'a donné lieu à aucun problème.

## II – Motivation et avis du commissaire enquêteur

La seule observation recueillie du public concernant l'assainissement est :

- Les prévisions démographiques du PLU sont trop optimistes par rapport notamment à la station d'épuration intercommunale

Les prévisions du PLU feraient passer la population de Montesquieu des Albères de 1218 habitants en 2014 à 1730 au terme du PLU. La station d'épuration intercommunale est raccordée aussi à Villelongue dels Monts et de St Génis des Fontaines. Elle supporte 14 400 EH et a été autorisée en 2013. La population des 3 communes au dernier recensement était d'environ 5 500 habitants. Sachant que l'activité économique est très marginale dans ces communes par rapport à la population la marge d'augmentation est considérable et je ne pense pas que l'évolution prévue au PLU de Montesquieu des Albères puisse mettre en péril son fonctionnement.

Par ailleurs l'assainissement collectif couvre toutes les zones d'habitat les plus denses de la commune. y compris toutes les zones d'extension future d'urbanisation et d'activité économique.

Les zones d'assainissement non collectif sont

- Soit sur des bassins versants différents des zones desservies par le réseau d'eau usées, rendant le raccordement difficile : Rive gauche du ruisseau St Christophe, ou rue du faisan. Ces secteurs correspondent aux zones UC du PLU
- Soit dans des secteurs d'habitat dispersé historique (hors zone U ou AU) qu'il ne serait pas économiquement viable de raccorder.

Ce zonage me paraît tout à fait logique. Par conséquent j'émet un avis **favorable** au projet d'actualisation du zonage d'assainissement de Montesquieu des Albères

Fait à Cabestany, le 16 octobre 2018  
Le commissaire enquêteur



Pierre CABARBAYE